



Accusé de réception en préfecture  
094-219400710 – 16/10/2024 – DELIB 2024-171  
Date de télétransmission : 16/10/2024  
Date de réception préfecture : 16/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SUCY-EN-BRIE**  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **30**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 14 Octobre 2024

**N° DCM : 2024-171-04S**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le **16 OCT 2024**  
et de la publication le **16 OCT 2024**  
Le Maire.

**Objet :**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA  
SCOLARITE (CLAS) 2024-2028

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement  
convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX,  
Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,  
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,  
Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO,  
Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BRIE,  
M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND, Mme ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CHARTRAIN  
M. DAMBRIN donne pouvoir à Mme LAURENT  
Mme GRASSER donne pouvoir à Mme PINTO  
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES  
M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-171**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de demande de financement déposés par le Ville de Sucy-en-Brie auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

VU le rapport n° 2024-171 présenté en Commission des affaires socio-culturelles du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de signer une convention d'objectifs de de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pluriannuelle, relative à la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

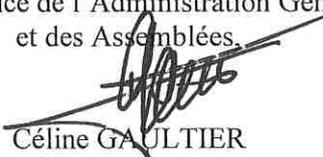
**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°6572-62968-1 relative au « Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) 2024-2028 ».

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**Article 3 :** **PRÉCISE** que la convention est établie du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées.

  
Céline GAULTIER



Le Maire,

  
Olivier TRAYAUX